

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

BF/HF – Exécutant ou chargé de chantier de travaux non-électriques

Durée :
Formation initiale ou recyclage
1 jour / soit 7h00

Lieu :
Intra ou inter-entreprise

Effectif :
De 2 à 10 personnes

Coût :

Tarif de groupe à partir de 5 personnes

Accessibilité aux PSH :
Pour toutes les personnes en situation de handicap qui souhaitent obtenir des informations sur les conditions d'accès et d'accueil, merci de contacter notre référent handicap :
Fabrice MATHEU – 06-58-75-56-95

Délais d'accessibilité :
De l'inscription à l'entrée en formation. La durée d'accessibilité est variable en fonction des financeurs (en moyenne de quelques jours à plusieurs semaines selon le mode de financement).

Encadrement :
Fabrice MATHEU
06-58-75-56-95

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toute entreprise, association et collectivité dont les salariés sont exposés au risque électrique (articles R.4544-9 et R.4544-10 du code du travail).

PRÉSENTATION

Cette formation préparatoire à l'habilitation électrique permet au salarié de faire reconnaître, par son employeur, ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

POUR QUI

Pour tout collaborateur non-électricien, exécutant ou encadrant (chef d'équipe, conducteur de travaux, responsable de secteur…), dont l'activité l'amène à évoluer à proximité d'installations électriques en très basse tension, basse tension ou haute tension, sans agir sur un organe électrique. Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité et de maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis.

OBJECTIFS

Faire habiliter par l'employeur les collaborateurs non-électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre non-électrique, sur des installations ou ouvrages électriques en basse tension et haute tension.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail.
- Connaître, appliquer et faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510/A2 (version de juin 2023).
- Connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes.
- Différencier les domaines de tension.
- Connaître et différencier les opérations d'ordre électrique et non-électrique.
- Se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main, portatifs ou mécaniques.
- Nommer un surveillant de sécurité et/ou de limite (uniquement le chargé de chantier).
- Adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
- Effectuer des opérations de ripage, soutènement, ouverture et nettoyage de fourreaux.

LE CONTENU DE LA FORMATION

Thématiques théoriques – Module 1 (référentiel INRS / thèmes communs)

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations.
- Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlures…
- Ouvrages et installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels.
- Zone d'environnement et leurs limites.
- Habilitations : principes, symboles, limites et formalisation.
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation.
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main…) : risques et mise en œuvre.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

Thématiques pratiques – Module 7 (référentiel INRS)

- Limites des habilitations HF/BF exécutant ou chargé de chantier.
- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction).
- Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers).
- Habilitation indice F : limites, analyse des risques et mesures de prévention.
- Réaction et mise en sécurité en cas d'endommagement du réseau.
- Actions à réaliser : dégager en sécurité une canalisation enterrée non consignée, exécuter un nettoyage à des fins d'identification, un ripage ou un soutènement, une ouverture de fourreau, et mettre en œuvre les moyens de protection de câbles et d'accessoires.
- Zone de travail : mise en place et surveillance.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- Méthode participative privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.
- Formation conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Documents normalisés utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510/A2.
- Maquettes pédagogiques mises à disposition pour les apports pratiques.
- Équipements de protection individuels mis à disposition des participants (tapis, VAT, gants, écran facial, cadenas, macaron, etc.).
- Livret pédagogique mis à disposition et conservé par chacun des stagiaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Théoriques

Questionnaires à choix multiples sommatif et formatif (QCM).

Pratiques

- Utiliser les documents correspondants à son niveau d'habilitation et à sa fonction.
- Identifier les acteurs concernés.
- Appliquer les prescriptions de cette habilitation.
- Définir et mettre en place la zone de travail.
- Faire appliquer les instructions de sécurité.
- Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

CONDITIONS DE RÉUSSITE ET DOCUMENTS DÉLIVRÉS

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve d'avoir suivi la formation sur la journée entière (7h00), initiale ou recyclage, et d'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM ainsi qu'aux épreuves de mise en pratique.

Documents délivrés en fin de formation (sous réserve de réussite) :

- Avis après formation
- Titre d'habilitation
- Attestation de fin de formation

Base réglementaire :

Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010 – Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail – Norme NFC18-510/A2 (juin 2023) – Documents INRS (ED6127 et ED6187).